

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-12

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les communes de BUSSIÈRE GALANT et LADIGNAC LE LONG – interconnexion de la commune de LADIGNAC LE LONG à l'unité de distribution de la Briance

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 12

EXCUSÉS : 6

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Loïc GAYOT, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BEAUDOU.

Sur le rapport du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que pour permettre de rétablir la qualité de l'eau sur l'UDI de la Roche Blanche et sécuriser l'approvisionnement en eau des communes de BUSSIÈRE GALANT et LADIGNAC LE LONG, le Syndicat doit procéder au renforcement de l'interconnexion avec l'UDI de la BRIANCE (via LA GARE BUSSIÈRE GALANT/ST NICOLAS) ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention Conseil Départemental de la Haute Vienne (40 %) : 100 000 euros ;
- ✓ Subvention DETR : (30%) : 75 000 euros ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (30%) : 75 000 euros.

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_12-DE
Regu le 22/09/2021

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-12

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les communes de BUSSIERE GALANT et LADIGNAC LE LONG – interconnexion de la commune de LADIGNAC LE LONG à l'unité de distribution de la Briance

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BUSSIERE GALANT ET LADIGNAC LE LONG dont le montant total s'élève à 250 000,00 euros H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE

Pour : 12

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 septembre 2021.
Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

22 SEP. 2021

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_12-DE
Regu le 22/09/2021

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-13

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : renforcement de la distribution d'eau potable sur la commune de FEYTIAT – lieux-dits « La PLAGNE » « Le VIEUX CREZIN » - programme 2021

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 12

EXCUSÉS : 6

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Loïc GAYOT, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BEAUDOU.

Sur le rapport du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que pour permettre d'améliorer les conditions de service sur le secteur Nord-Est de la commune de FEYTIAT, le Syndicat Vienne Briance Gorre souhaite faire procéder au renforcement des conduites, à savoir des travaux de fourniture et pose de 780,00 ml de réseau en PVC de DIN 200 mm dans l'emprise de la Rue de la Carrière et de 395 m en servitude entre le réseau existant au lieu-dit « La PLAGNE » en PVC de DIN 200 mm et la conduite FONTE de DN 150 mm existante au « VIEUX CREZIN » ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention Conseil Départemental de la Haute Vienne (40 %) : 46 716 euros ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : 70 074,50 euros.

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_13-DE
Regu le 22/09/2021

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-13

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : renforcement de la distribution d'eau potable sur la commune de FEYTIAT – lieux-dits « La PLAGNE » « Le VIEUX CREZIN » - programme 2021

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de RENFORCEMENT DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE FEYTIAT – lieux-dits « La PLAGNE » « Le VIEUX CREZIN » - programme 2021 dont le montant total s'élève à 116 790,50 euros H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE

Pour : 12

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 septembre 2021.
Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VABG
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

22 SEP. 2021

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_13-DE
Regu le 22/09/2021

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-14

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : programme de réhabilitation des canalisations de distribution d'eau potable fuyardes – poursuite de l'appel à projets Loire Bretagne

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 12

EXCUSÉS : 6

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Loïc GAYOT, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BEAUDOU.

Sur le rapport du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que les travaux projetés concernent le renouvellement de canalisations fuyardes sur les communes en Zone de Revitalisation pour un montant total des travaux estimé à 550 000 euros H.T. ;

Considérant que dans le cadre du plan de relance, l'agence de l'eau Loire Bretagne peut accorder 40 % de subvention, soit 220 000,00 euros, sur un montant total des travaux estimé à 550 000 euros H.T. ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (40 %) : 220 000 euros ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : 330 000 euros.

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_14-DE
Regu le 22/09/2021

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-14

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : programme de réhabilitation des canalisations de distribution d'eau potable fuyardes – poursuite de l'appel à projets Loire Bretagne

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur les communes des CARS, RILHAC LASTOURS, FLAVIGNAC, SAINT GERMAIN LES BELLES et SAINT LAURENT SUR GORRE au titre du programme 2022 dont le montant total s'élève à 550 000,00 euros H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE

Pour : 12

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 septembre 2021.
Le Président du Syndicat,


Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_14-DE
Regu le 22/09/2021

22 SEP. 2021

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-15

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : programme de renforcement de la distribution d'eau potable sur le Syndicat Vienne Briance Gorre

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 12

EXCUSÉS : 6

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Loïc GAYOT, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BEAUDOU.

Sur le rapport du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que pour permettre d'améliorer les conditions de service sur les communes de SAINT LAURENT SUR GORRE, SAINT GERMAIN LES BELLES, PAGEAS, CHAILLAC SUR VIENNE, RILHAC LASTOURS, LES CARS, PANAZOL, SAINT BRICE SUR VIENNE, SAINT YRIEIX LA PERCHE et LADIGNAC LE LONG, le Syndicat Vienne Briance Gorre souhaite faire procéder au renforcement des conduites pour un montant global de 825 000 euros H.T. ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne (40 %) : 330 000 euros ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : 495 000 euros.

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_15-DE
Regu le 22/09/2021

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-15

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : programme de renforcement de la distribution d'eau potable sur le Syndicat Vienne Briance Gorre

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de RENFORCEMENT DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE SAINT LAURENT SUR GORRE, SAINT GERMAIN LES BELLES, PAGEAS, CHAILLAC SUR VIENNE, RILHAC LASTOURS, LES CARS, PANAZOL, SAINT BRICE SUR VIENNE, SAINT YRIEIX LA PERCHE et LADIGNAC LE LONG – programme 2022 dont le montant total s'élève à 825 000 Euros H.T.

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE

Pour : 12

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 septembre 2021.
Le Président du Syndicat,


Maurice LEBOUTET

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_15-DE
Regu le 22/09/2021

22 SEP. 2021

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-16

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : renforcement et sécurisation de la distribution d'eau potable sur les communes de BOSMIE L'AIGUILLE, BEYNAC, BURGNAC, MEILHAC, LAVIGNAC, SAINT MARTIN LE VIEUX et la partie Sud-Ouest de la commune d'AIXE SUR VIENNE / BOSMIE L'AIGUILLE : « SAINT PAUL » et « AU CHARROUX »

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 12

EXCUSÉS : 6

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Loïc GAYOT, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BEAUDOU.

Sur le rapport du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que pour permettre d'améliorer les conditions de service sur les communes de BOSMIE L'AIGUILLE, BEYNAC, BURGNAC, MEILHAC, LAVIGNAC, SAINT MARTIN LE VIEUX et la partie Sud-Ouest de la commune d'AIXE SUR VIENNE, le Syndicat Vienne Briance Gorre souhaite faire procéder au renforcement de cette conduite de transfert en Acier de DN 175 mm entre le PONT DE SAINT PAUL et le réservoir de LA FRUGERIE pour un montant global de 320 000 € H.T. ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne (40 %) : 128 000 euros ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : 192 000 euros.

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_16-DE
Regu le 22/09/2021

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-16

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : renforcement et sécurisation de la distribution d'eau potable sur les communes de BOSMIE L'AIGUILLE, BEYNAC, BURGNAC, MEILHAC, LAVIGNAC, SAINT MARTIN LE VIEUX et la partie Sud-Ouest de la commune d'AIXE SUR VIENNE / BOSMIE L'AIGUILLE : « SAINT PAUL » et « AU CHARROUX »

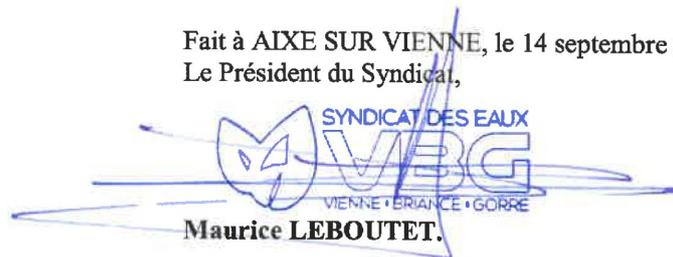
Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de RENFORCEMENT ET SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BOSMIE L'AIGUILLE, BEYNAC, BURGNAC, MEILHAC, LAVIGNAC, SAINT MARTIN LE VIEUX et LA PARTIE SUD OUEST DE LA COMMUNE d'AIXE SUR VIENNE - BOSMIE L'AIGUILLE : « SAINT PAUL » et « AU CHARROUX » - programme 2022 dont le montant total s'élève à 320 000 Euros H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE
Pour : 12
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 septembre 2021.
Le Président du Syndicat,


Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_16-DE
Regu le 22/09/2021

22 SEP. 2021

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-17

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : installation de bornes monétiques sur le territoire syndical – réduction des pertes en eau

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 12

EXCUSÉS : 6

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Loïc GAYOT, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BEAUDOU.

Sur le rapport du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 03 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que les poteaux ou bouche incendie sont en effet un point de prise d'eau souvent incontrôlé par des camions citernes ;

Considérant que ces prises d'eau engendrent d'inutiles recherches de fuite pour le délégataire, qui constate des pertes sur leur réseau mais aussi des phénomènes d'eau colorée nécessitant parfois des purges importantes sur le réseau pour rétablir la qualité du service ;

Considérant que le Syndicat souhaite réduire les pertes en eau sur le réseau avec notamment une réduction des volumes d'eau non comptabilisés ;

Considérant que l'article L.2224-12-1 du CGCT qui indique que : « Toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante, les ménages, occupants d'immeubles à usage principal d'habitation, pouvant constituer une catégorie d'usagers. Les collectivités mentionnées à l'article L.2224-12 sont tenues de mettre fin, avant le 1^{er} janvier 2008, à toute disposition ou stipulation contraire. Le présent article n'est pas applicable aux consommations d'eau des bouches et poteaux d'incendie placés sur le domaine public » ;

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_17-DE
Regu le 22/09/2021

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-17

Séance du 14/09/2021

Demande de subvention : installation de bornes monétiques sur le territoire syndical – réduction des pertes en eau

Considérant que l'installation de bornes de puisage monétiques peut faire l'objet d'une aide du Conseil Départemental de la Haute Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux d'installation de bornes de puisage monétiques sur le territoire syndical au titre du programme 2022 ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE

Pour : 12

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 septembre 2021.
Le Président du Syndicat,


Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20210914-BS_2021_17-DE
Regu le 22/09/2021

22 SEP. 2021